



Education nationale : quatre mesures « pour bâtir l'École de la confiance »



Le ministère de l'Éducation nationale a dévoilé les quatre mesures qui seront appliquées à la rentrée 2017 dans l'objectif de "bâtir l'École de la confiance".

Le ministère de l'Éducation nationale a dévoilé mercredi 14 juin les quatre mesures « pour bâtir l'École de la confiance ». Ces mesures sont : dédoubler des classes de CP en REP+, adapter les rythmes scolaires, aménager la réforme du collège et instaurer le programme « devoirs faits ».

Dédoubler des classes de CP en REP+

« Le Président de la République a fait le choix de combattre la difficulté scolaire dès les premières années de l'école et en soutenant les élèves les plus fragiles », est-il précisé dans le communiqué du gouvernement. Dédoubler les classes de CP et REP+ permettrait « d'agir à la racine » dans ce but. Près de 2 500 classes seront dédoublées et un peu plus de 2 500 postes d'enseignants seront redéployés.

Cela commencera dès la rentrée 2017, « là où c'est le plus nécessaire », à savoir dans les classes de CP en REP+. En 2018, les classes de CP en REP et de CE1 en REP+ et REP seront également dédoublées. « C'est la mesure la plus importante prise en faveur de l'éducation prioritaire depuis la création des ZEP en 1981 », affirme le ministère.

Ce dédoublement ne signifie pas pour autant la fin du dispositif « Plus de maîtres que de Classes », qui était une inquiétude des enseignants. « Hors REP+, ce dispositif va être recentré sur les niveaux CP/CE1 pour lesquels il a été créé. Les deux dispositifs seront évalués durant l'année scolaire 2017-2018 », est-il expliqué.

Adapter les rythmes scolaires

Pour les rythmes scolaires, le gouvernement veut « donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants ».

Alors que le Sénat ne préconisait pas un retour à la semaine de quatre jours, la liberté sera donnée aux acteurs locaux de garder le schéma actuel de 4,5 jours ou de bénéficier d'une dérogation « en faveur d'une autre organisation » à la rentrée 2018. « Là où les acteurs sont prêts, des expérimentations pourront avoir lieu dès la rentrée prochaine », précise la rue de Grenelle. Les

premières expérimentations pourront donc être faites à la rentrée 2017.

Aménager la réforme du collège

En ce qui concerne la réforme du collège, « le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des enseignements au collège ». D'avantage de souplesse sera ainsi donnée aux équipes pédagogiques dans l'organisation des enseignements via « un arrêté modificatif [qui] va permettre aux collèges qui le souhaitent de s'organiser dès la rentrée 2017 ». D'autres établissements pourront néanmoins effectuer ces changements aux prochaines rentrées. Toujours pour plus de souplesse, les thèmes imposés pour les EPI seront levés.

Instaurer le programme « devoirs faits »

Dès la rentrée 2017, le programme « devoirs faits » sera effectif au collège. Faire ses devoirs dans l'établissement ne sera néanmoins pas une obligation pour les élèves puisque cela se fera en volontariat. Gratuit pour les familles, le programme sera progressivement mis en place jusqu'en 2020. Ce « temps d'études accompagné » sera encadré par des « enseignants volontaires et rémunérés en heures supplémentaires », des assistants d'éducation, des jeunes du service civique, des retraités, des étudiants ou des bénévoles de la réserve citoyenne de l'Education nationale.

Valentin Glo

Partagez l'article

Facebook Twitter Google+ Email Google Yahoo Blogger

A lire aussi



Rythmes scolaire : le Sénat veut rester à quatre jours et demi

- Peillon sur ses mesures éducation : « je n'ai pas tout bien fait, j'aurais... »
- Clotilde Courau dans « Le Ciel attendra » : « un film nécessaire quand... »
- ATSEM : des mesures pour que leur métier soit « reconnu à sa juste valeur »

Partagez votre avis Annuler

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée .

Captcha * 7 × = vingt un

Modération par la rédaction de VousNousIls. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit adressez-vous à CASDEN Banque Populaire, VousNousIls.fr, 91 Cours des roches, Noisiel, 77424 Marne La Vallée Cedex 2.